



## CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

### SEANCE DU 29 AVRIL 2024

Le Conseil de la Vie Sociale de la Résidence les Fleurs de la Lys - EHPAD de COMINES s'est réuni le **29 avril 2024** à **13h30** en salle des commissions.

#### Etaient présents :

##### ► Membres résidents :

Titulaires :

M. Michel DEWAST, résident, service des Violettes  
M. Xavier SCHOUTTETEN, résident, service des coquelicots  
Mme Brigitte WISSOCQ, résidente, service des Primevères

Suppléants :

M. Yves DEVOS, résident, résident, service des Violettes  
Mme Christine LEPLAT, résidente, service des Iris

##### ► Membres familles :

Titulaires :

M. Jean-Paul BLACHON, représentant des familles  
Mme Isabelle VERMES MENARD (en suppléance de Monsieur CHARLET, absent)

##### ► Membres représentant des mandataires judiciaires :

Mme Isabelle LUTUN, mandataire judiciaire

##### ► Membre représentant des professionnels

Mme Virginie HOEDEMAEKER

##### ► Membres représentant les membres de l'équipe médico-soignante :

Mme Aline BELLYNCK, infirmière diplômée d'état

##### ► Membres avec voix consultative :

M. Franck MASURELLE, Directeur  
Mme Catherine DURIEZ BRANJEAN, Chargée des services financiers, économiques et logistiques  
Mme Delphine BRUNNIN

##### ► Secrétaire de séance

Mme Séverine DOMENICHELLI, secrétaire de séance

#### Absents excusés :

Mme Nathalie BANCOURT, Coordinatrice des Soins  
Mme Céline LEFEBVRE, Service Animation  
Mme Véronique VANTHOURNOUT, représentant des professionnels  
Mme Laetitia PERAL, chargée des ressources humaines  
Mme le Docteur Catherine FILLEBEEN, Médecin Coordonnateur  
Mme Murielle FARELO, représentant du conseil d'administration

## ► COMPOSITION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Monsieur le Directeur informe que, suite à la démission de Madame NEIRYNCK de son mandat de représentante des accueillis et au décès de M. DEMUYSERRE, il y a eu lieu d'organiser une mise à jour des membres du CVS, par voie de désignation pour les représentants des accueillis et d'élections partielles pour les représentants des familles. En conséquence de ces opérations, la nouvelle composition du Conseil de Vie Sociale est la suivante :

### **Collège des personnes accueillies – désignation de 2 titulaires et de 2 suppléants**

#### **Les membres titulaires :**

- M. Xavier SCHOUTTETEN, résident, service des coquelicots,
- Mme Brigitte WISSOCK, résidente, service des primevères.

#### **Les suppléants :**

- M. Yves DEVOS, résident, service des violettes,
- Mme Christine LEPLAT, résidente, service des Iris.

### **Collège des représentants des familles – élection d'un membre suppléant – scrutin par correspondance**

- Madame Isabelle VERMES – famille Madame Odile MENARD, service des pensées

Les prochaines élections générales de renouvellement du CVS auront lieu en 2025.

L'actualisation de la composition du CVS fera l'objet d'un affichage au sein de l'établissement.

M.MASURELLE informe que pour le Conseil d'Administration, il faut la participation de deux représentants des personnes accueillies. M.DEWAST, président du CVS, en est déjà membre. Mme WISSOCK propose sa candidature comme second membre. **La candidature de Mme WISSOCK est approuvée à l'unanimité.**

## ► APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15 JANVIER 2024

M.MASURELLE demande à l'ensemble des membres présents s'ils ont des remarques particulières à formuler sur le compte-rendu du Conseil de la Vie Sociale du 15 janvier 2024.

**Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.**

## ► PRESENTATION ET APPROBATION DE L'ERRD 2023

Mme BRANJEAN apporte les explications nécessaires à la bonne compréhension du document remis à chaque membre.

Mme VERMES demande combien de résident ont bénéficié du chèque énergie ?

Mme BRANJEAN apportera une réponse après recherche lors du prochain CVS.

M. BLACHON est étonné que les prestations de médecine générale ne sont pas remboursées par la sécurité sociale pour les résidents.

M.MASURELLE répond que l'EHPAD a une dotation globale de financement incluant la prise en charge financière de ces prestations.

M. SCHOUTTETEN demande si l'EHPAD fait de la sous-traitance ?

M.MASURELLE répond que oui, notamment sur des prestations de logistique et de maintenance (ex : nettoyage du linge des professionnels). Il ajoute que si l'ensemble de l'entretien était effectué en interne le coût du personnel, de l'eau et de l'énergie serait plus important et impacterait le prix de journée.

M.DEVOS demande si l'EHPAD reçoit des dons financiers ?

Mme BRANJEAN répond par la négative. Il peut cependant y avoir parfois des dons de matériels qui sont formalisés dans notre actif (ex : don récent d'un billard).

En ce qui concerne la prise en charge du petit matériel pour le SSIAD, suite à évolution de la réglementation, Mme VERMES souhaite savoir de quel petit matériel il s'agit ?

Mme BRANJEAN répond qu'il s'agit des compresses, de pansements, compléments alimentaires...

**Les membres du Conseil de la Vie Sociale émettent à l'unanimité un avis favorable à l'ERRD 2023.**

### ► DEMARCHE QUALITE

M.MASURELLE indique que les différents points de la démarche seront abordés en juin prochain en raison de l'absence de Mme HENNART Emilie.

Il apporte néanmoins quelques précisions sur la procédure d'évaluation externe.

Il précise qu'un organisme externe agréé par la Haute Autorité de Santé, désigné et payé par l'EHPAD, va venir analyser l'ensemble de l'organisation de notre établissement.

La programmation de cette évaluation externe est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2025. Dans ce délai, l'établissement a mis en place une démarche de préparation à l'évaluation externe autour de 9 groupes de travail.

L'établissement sera évalué sur 153 critères dont 18 impératifs nécessitant une cotation maximale (4).

La méthode d'évaluation s'articule autour de 3 approches :

- Accompagné traceur (audit effectué autour de la personne accueillie)
- Traceur ciblé (audit effectué autour des pratiques des professionnels)
- Audit système tourné autour de la Gouvernance et de sa démarche qualité

Des résidents ainsi que des professionnels vont être interrogés. A la suite de cette évaluation un rapport sera rendu et nous donnera une cotation indiquant le niveau de qualité de l'établissement.

## ► INFORMATIONS

**1. Le Clos de l'Apothicaire** : l'ARS et le Département ont procédé à la fermeture de cette structure basée à Comines qui proposait de l'hébergement de type EHPAD sans autorisation de fonctionnement, et sans respect des normes de sécurité. La résidence les fleurs de la Lys a été sollicitée par l'ARS afin d'accueillir les résidents de cette structure, sous un régime de dérogation d'accueil temporaire en urgence. Actuellement deux résidents du clos de l'apothicaire sont en hébergement permanent à l'EHPAD. Les autres accueillis ont pu trouver une solution d'hébergement répondant à leurs attentes.

**2. La coupe AGIR et PATHOS** : Pour rappel la coupe AGGIR et PATHOS est l'analyse du taux de dépendance des résidents et leurs besoins en soins par les médecins du Conseil Départemental (AGGIR) et de l'ARS (PATHOS). Ces évaluations sont ensuite validées puis notifiées à l'établissement. Ces coupes ont été réalisées le 7 mars 2024 (AGGIR) et les 12 et 13 mars 2024 (PATHOS).

Concernant la dépendance, la coupe avait une valeur de 759 en 2019, elle passe à 787, ce qui signifie que nous avons des résidents plus lourds en dépendance.

Le PMP, qui est la valeur du soin, était de 269 suite à la coupe de 2019, et passe à 255 soit une perte de 14 points.

La hausse du GMP lié à la baisse du PMP permet une estimation de progression budgétaire de l'ordre de 33 000 euros environ.

Cette coupe est le préalable à la réalisation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui doit être signé avant le 30 juin 2024. Après avoir réuni l'ensemble des éléments nécessaires à la constitution du CPOM, le contrat sera signé avec l'ARS et le département pour une durée de cinq ans.

**3. Contrôle de la Chambre régionale de comptes** : M. MASURELLE fait le point sur le contrôle survenu début janvier 2024, au cours duquel ont été analysés un ensemble de documents tels que les documents institutionnels, l'organisation des services, les documents budgétaires, les documents qualité, les documents relatifs aux ressources humaines...

A ce jour, une rencontre de fin de procédure d'instruction a eu lieu, donnant lieu à un rapport d'instruction présenté en formation collégiale devant la chambre régionale des comptes située à Arras. Un pré-rapport d'observations provisoire nous sera alors transmis pour lequel nous disposerons d'un délai d'un mois afin de pouvoir y apporter nos commentaires, précisions, comptes-rendus, ou autres ajustements. Ce rapport deviendra définitif, une fois qu'il aura été reçu en version contradictoire par la chambre régionale des comptes et amendé. Il sera ensuite présenté en Conseil d'Administration, avant d'être rendu public.

**4. Services des Myosotis** : Les travaux de rénovation étant terminés, le service des Myosotis tourné vers l'accueil des personnes handicapées âgées est opérationnel.

**5. Animation** : M. MAURELLE fait le point sur le repas des familles qui doit avoir lieu le 2 juin prochain et pour lequel il y a très peu d'inscrits. Seulement 6 familles ont répondu. Une relance sera faite et le délai d'inscription reporté.

Mme LUTUN dit que pour les majeurs protégés, les invitations sont envoyées au référent et que dans certain cas il arrive qu'il soit en mauvais terme avec la famille et ne transmet pas l'information.

Une évolution sur la manière de diffuser l'information est à envisager (Facebook, affiches...)

Cette année Virginie HOEDEMAEKER et Céline LEFEBVRE souhaite mener une action sur la sclérose en plaque du 21 au 25 mai avec la mise en place d'une expo-vente de nœuds bleus, de stylos orange, de la vente de paquet de bonbons bleus. Les sommes récoltées seront reversées à l'association PARK SEP. Le 21 mai une conférence débat sera organisée avec la présence du Pr VERMERCH (neurologue au CHRU de Lille), les professionnels et familles de résidents seront conviés.

Le 24 mai tous les professionnels et les résidents sont invités à se vêtir de bleu.

Pour cette occasion, Céline LEFEBVRE a réalisé des affiches pour ces diverses actions.

## ► QUESTIONS

### 1. Un parent dit avoir peu d'informations sur la santé de son parent.

M. BLANCHON indique qu'il n'est pas spécifiquement informé du changement de traitement pour sa maman. Il se demande s'il n'y a pas une procédure ou une pratique ?

M. MASURELLE répond que les professionnels soignants et médicaux préviennent la personne de référence lors de modifications significatives avec des conséquences risquant d'être importantes, comme par exemple dans le cadre d'une chute grave. Cependant, lors d'ajustement de traitement ou de suivi médical courant, il n'y a pas lieu à en informer la personne de référence. Par ailleurs, il y a également la notion de secret médical touchant à la personne.

Mme LUTUN dit que cela dépend de la situation ; pour un transfert, un nouveau traitement ou des frais supplémentaires, ils préviennent les familles. C'est du cas par cas.

### 2. La question sur la fin de vie ; présentée lors du dernier CVS :

M. BLANCHON dit que cela pourrait faire l'objet d'un café-débat ; il se demande si des démarches sont déjà effectives à l'EHPAD ? et s'il ne serait pas possible de l'intégrer dans le livret d'accueil ?

M. MASURELLE rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place sur cette thématique et qu'au fur et à mesure de ses avancées, les pratiques sont adaptées.

**3. facturation lors du décès d'un résident.** Au décès d'un résident, le gestionnaire de l'établissement peut facturer le montant correspondant au « socle de prestations » pour une durée maximale de six jours, notamment si les objets personnels du résident n'ont pas été retirés de la chambre qu'il occupait dans ce délai. (Article R. 314-149 du CASF). La famille dispose ainsi d'un délai de retrait des objets personnels du défunt permettant de mettre fin à la facturation.

### 4. Quel sont les besoins spécifiques du personnel ?

Cette question fait référence aux problèmes d'absentéisme que rencontre actuellement l'ensemble des équipes soignantes.

M. MASURELLE indique que ce sujet a été longuement évoqué en CSE et que des travaux de réflexion vont être engagés avec les partenaires sociaux et les équipes sur cette question.

### 5. Badges et nom des professionnels sur la blouse ?

M. MASURELLE indique que la démarche est actuellement en cours de réflexion quant à l'identification des professionnels et de leurs tenues.

## 6.Repas du soir trop rapide au service des IRIS ?

Il n'y a qu'une seule personne pour le service du soir aux Iris, parfois même les résidents aident à faire le service. L'étude de la situation est en cours avec le cadre de l'unité.

## 7.La maintenance des locaux ?

M.BLANCHON trouve qu'il y a des lenteurs dans certaines réparations.

M.SCHOUTTETEN des coquelicots a un radiateur qui ne fonctionne pas. Au service des IRIS, chambre 502, le radiateur ne fonctionne pas, un radiateur électrique a été prêté.

Situation à voir avec Monsieur MARLIERE.

## 8.Activité relaxation par l'Ergothérapeute ?

L'activité reprendra fin avril ; Mme HEMERYCK ayant été mobilisée sur la coupe pathos et avec la réalisation d'inventaire du matériel de soin.

M.DEVOS demande s'il a le droit de signaler quelqu'un qui fume au sein de l'EHPAD ?

Virginie HOEDEMAKER lui répond que oui, que c'est même son devoir de prévenir.

M.MASURELLE rappelle la date et l'heure du Conseil d'Administration à M. DEWAST et Mme WISSOCQ.

Il indique également que le prochain Conseil de Vie Sociale aura lieu le jeudi 27 juin à 10H00.

*L'ordre du jour n'appelant plus de question, M. le président lève la séance à 16H00.*

M. Le président,

Michel DAWAST

